



Derrière l'arbre de la fluidité... ...La forêt de l'austérité ?!



Sommaire

	I - Communiqué	<i>page 2</i>
	II - Déclaration liminaire	<i>pages 3-6</i>
	III - Compte-rendu	<i>pages 7-10</i>
	IV - Trajectoire pluriannuelle du programme Import-Export	<i>page 11</i>



Derrière l'arbre de la fluidité...

La forêt de l'austérité ?!

La « haute » administration réunit en ce début d'année les syndicats de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) pour parler dédouanement, et plus largement opérations commerciales (OPCO).



D'abord, fin janvier, le thématique est abordée sous l'aspect technique.

Face aux échéances (voir encart ci-contre et annexe 2, p11), la « haute » administration :

- certes concède une « absence de stratégie », selon le propos du sous-directeur Commerce international (COMINT)...
- ... mais cherche à minimiser son retard par la voix du sous-directeur des Systèmes de l'Information (SI), en prétextant que : « la douane française a permis de libérer la parole des autres états membres pour admettre leurs retards » !

En réalité la DGDDI ne pouvait pas cacher son retard et la France est bien en queue de peloton.

La marche en double des téléservices Delta, avec des opérateurs économiques qui ne sont pas motivés par ce changement, est pour SOLIDAIRES Douanes le symptôme d'une marche forcée souhaitée par l'Union Européenne (UE), dont nous n'avons plus la capacité de fustiger l'inefficience du fait des propres manquements de la DGDDI.



Puis, en mars, derrière l'élargissement, les restructurations reviennent !

Après un GT Douane 2030 exposant en février un *retour vers l'inconnu*¹, la « haute » administration reçoit en mars chaque syndicat en audience, afin de connaître les thèmes qui lui sont chers.

Entre 3 sujets (SI habillage ouvert aux OPCO, revalorisation indemnitaire, trimestres de bonification retraite), **la représentation de la DG nous lâche alors 2 questions/ballons d'essai :**

- 1°) quid d'un détachement des pôles de gestion des procédures (PGP) des bureaux, afin de ramener les PGP au niveau régional, auprès des pôles d'action économique (PAE) ?!
- 2°) quelles missions abandonner ? Et plus particulièrement au sein des bureaux de contrôle ?!



🕒 12 ans de retard ?!

Douze ans, c'est le délai qu'aura mis la DGDDI pour conformer ses téléservices avec la réglementation communautaire.

En effet, le Code des douanes de l'Union, entré en vigueur le 01/05/2016, est publié depuis le 09/10/2013.

Des délais ont été accordés ces dernières années pour s'adapter, mais la Commission européenne fixe l'échéance au 31/12/2025.

La « haute » administration est triplement responsable, en :

- supprimant des postes au niveau global !
- priorisant son action sur des restructurations dans la période et notamment le transfert / abandon des missions fiscales (TMF) !!
- ne soutenant pas une filière informatique interne !!!



Pénurie = incurie ! Face aux enjeux, il faut des moyens !

Au final la stratégie a fait défaut et le retard est bien là. Dans la hiérarchie des normes, cette refonte du dédouanement devait être LA préoccupation de la DGDDI, qui s'est au contraire éparpillée avec la contre-réforme du Transfert des Missions Fiscales (TMF).

Comment anticiper la future Union douanière alors que la DGDDI n'a rien anticipé sur le Code des Douanes de l'Union entré en vigueur le 1^{er} mai 2016 mais pourtant publié... le 9 octobre 2013 ?!

La solution, c'est de ne sacrifier ni structures ni missions !

¹ Voir notre compte-rendu ici : <https://solidaires-douanes.org/Douane-2030>



Annexe 1 :

Déclaration

liminaire

SOLIDAIRES Douanes
du 23/01/2025

résumant les documents
et posant les enjeux



Delta Import/Export : vers une fluidité des trafics !

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons que continuer à fustiger votre politique de gestion des personnels qui a conduit à un départ de nombreux collègues douaniers, pour être remplacés par des contractuels ou des extérieurs à la sous-direction des Systèmes d'Information (SD-SI) de la Direction Générale (DG) et dans différents services.

À la sous-direction Commerce international (SD-COMINT) :

- les collègues étaient des douaniers fraîchement arrivés
- et l'encadrement compétent sur le métier, limité en nombre,
- avec cerise sur le gâteau comme sous directeur un non douanier.

Quel dommage quand même qu'à COMINT comme à SI rien n'ait été anticipé, que ce soit en formation ou en gestion du personnel et de carrière avec :

- la promotion de personnels
- et l'apport de ressources humaines supplémentaires à chaque moment le nécessitant.

SOLIDAIRES Douanes peut entendre la nécessité ponctuelle de prendre des prestataires, voire pour une compétence logiquement absente dans nos métiers. En fait nous respectons tout bêtement la loi sur le recrutement de tels personnels.

Est-ce que vous allez enfin reconnaître les technicités acquises qui ont cruellement fait défaut au début de ce projet ? Comme accorder :

- une prime d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) et d'analyste
- ou une évolution de carrière pour les chefs de projet informatiques.

Ou continuez-vous de penser, malgré les faits, que ce type d'expertise indispensable dans de tels projets s'acquiert en quelques mois par des prestataires externes ?

Ne vous en déplaise, il faut plus d'un an pour commencer à être efficace, car il faut la technique et se construire un réseau, cette dernière partie étant bien plus longue pour les extérieurs.

Nous notons que les collègues du bureau *Politique du dédouanement* (COMINT1) ont su depuis, par leur engagement personnel et leur ténacité, prendre la relève dans un contexte très difficile, notamment en n'ayant droit à des formations que tardivement.

Lors de différentes réunions et instances, la sous-direction informatique a admis à plusieurs reprises avoir sous estimé l'ampleur des impacts sur le Système d'Information douanier de ce projet. D'après vos documents, il semble que vous avez enfin identifié les applications impactées par le CDU dans le SI douanier !

Vous paraissez également être désormais conscient de la nécessité de bien coordonner dans le temps les différentes phases de ces nombreuses applications qui interagissent entre elles.





Annexe : déclaration liminaire SOLIDAIRES (suite)

Cependant il reste une inconnue non négligeable, les opérateurs seront-ils prêts ? À la fin de la période transitoire au 31 mai 2025, naturellement vous nous garantissez que tous les opérateurs concernés auront basculé dans Delta I (téléservice *Dédouanement En Ligne par Traitement Automatisé Import*) ?!

À propos de garanties que se passera-t-il si les opérateurs basculent dans Delta I sans avoir :

- **ni apuré les opérations** dans TRIGO (téléservice *Gestion Globale des Garanties des Opérateurs*),
- **ni préparé leur comptabilité-matières ?**

Qu'est-il prévu si les opérateurs ne sont pas prêts pour le suivi en autogestion du montant de référence de la garantie pour les dettes susceptibles de naître ?

Les Pôles Gestion des Procédures (PGP) et le Service Grands Comptes (SGC) pourront-ils suspendre l'autorisation de garantie globale (CGU, de l'anglais *Comprehensive Guarantee*) si l'opérateur a basculé sans s'acquitter de ses tâches ?

Dans vos documents nous ne trouvons pas trace d'une estimation de la charge de travail induite :

- **aucune étude ergonomique** des logiciels...
- ... ni de l'organisation du travail !

Quid de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) dont vous vous vantez à tout bout de champ ?

Pas un mot pour les Pôles Gestion des Procédures et le Service Grands Comptes, qui après la mise en œuvre du Code des douanes de l'Union (CDU) et après le Brexit, connaissent maintenant la joie des évolutions induites par Delta I/E, avec son lot d'autorisations :

- à réviser
- et/ou à délivrer.

Car une fois de plus, aucune reprise de l'existant n'est faite par l'informatique.

Cette incapacité à reprendre une importante partie des données communes entre les anciennes et les nouvelles applications est incompréhensible. Surtout quand le sous-effectif est généralisé chez les utilisateurs douaniers. Est-ce :

- de l'incompétence
- ou une volonté délibérée de dégrader des conditions de travail tout en générant des anomalies et ainsi contribuer à l'affaiblissement de la douane française ?

Pas un mot non plus sur les actions des Pôles Action Economique (PAE), des Cellules Conseil aux Entreprises (CCE), qui sensibilisent, accompagnent les opérateurs lors de réunions Douane-entreprises ou dans les entretiens personnalisés.

Quant aux formations, faut-il parler du fait que les formateurs locaux ont dû créer leurs supports de présentation, créer les déclarations en douane pour le volet pratique, tout cela en plus de leur charge de travail habituelle ?

Si nous pointons les défaillances au plus haut niveau de la DG, qui n'a pas évalué à sa juste valeur l'ampleur du projet, **à l'inverse nous saluons le travail des rédacteurs de la cellule import-export** qui doivent tout à la fois :

- rédiger les nombreuses instructions réglementaires (la nouvelle instruction sur la déclaration en douane/la procédure de secours DELTA IE...)
- tout en assurant la maîtrise d'ouvrage de DELTA IE,
- faire vivre la communauté OSMOSE, bientôt SYNAPSE, dédiée aux formateurs DELTA IE et répondre à leurs questions,
- sans oublier le traitement des autres saisines réglementaires relatives au dédouanement.

Bref ! Une cellule sous-dimensionnée, avec des collègues qui se démènent pour faire au mieux dans des conditions de travail dégradées, à l'image de notre administration en général.

Si la douane française peine à mener à bien l'actuelle refonte du dédouanement, nous pouvons craindre le pire si le projet d'un portail en ligne de données douanières centralisée à l'échelle de l'UE, un EU data hub, se concrétise...



Annexe : déclaration liminaire SOLIDAIRES (fin)

SOLIDAIRES Douanes porte les revendications suivantes :

- un chiffrage détaillé du **coût des prestations** selon les lots et projets ;
- des sites d'expérimentations représentatifs pour **éviter une « marche en double »** risquée ;
- mettre les moyens en urgence sur DELTA IE, en renforçant les équipes de la DG pas uniquement avec des prestataires) ;
- **le passage** du document administratif unique (D.A.U.) historique au jeu de données constituant déclaration en douane est un changement majeur dans la façon d'appréhender une déclaration en douane.
Cette transition doit impérativement **être accompagnée** afin que la technicité et l'expertise des douaniers ne soit pas perdue ;
- une prime pour tous les agents qui vont subir la bascule des Delta actuels à Delta I/E ;
- une prime pour la saisie manuelle de données à basculer, afin que l'informatique finisse par le prendre compte ;
- améliorer les **formations** avec du contenu simple, pratique et **adapté à chaque métier** pour se familiariser avec les applications ;
- reconnaître que pour des services en sous effectifs cette bascule à marche forcée, en raison d'un **calendrier mal maîtrisé**, constitue une **dégradation des conditions de travail** avec notamment une charge de travail supplémentaire (comme la saisie manuelle les profils de sélection dans la nouvelle application) ;
- avant de passer au dédouanement centralisé communautaire, faire un **bilan du dédouanement centralisé national (DCN)** afin d'en tirer des leçons ;
- concernant le volet contrôle, les informations fournies par la DG ne permettent pas de s'assurer si le **chaînage entre DELTA-IE BANACO et CANOPEE2 est effectif ou pas** (nous ne savons pas si les déclarations passées depuis quelques semaines via ce nouveau système sont accessibles dans CANOPEE2 actuellement) ;
- un bilan sur les fraudes à la TVA constatée en douane et le taux de traitement par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).
- budgéter des **indemnités** pour les pôles de gestion des procédures (**PGP**) largement oubliés lors des réformes précédentes et pour la technicité du travail de **MOA** ;
- Il faut donc **recruter**, améliorer et mieux récompenser le travail afin de :
 - renforcer massivement les effectifs opérations commerciales (OPCO) pour assurer des contrôles en ports, aéroports, bureaux intérieurs et frontaliers, Directions régionales d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-mer (DROM-COM) y compris,
 - relancer une politique de recrutement d'informaticiens pour ne plus dépendre des sous-traitants.

Ratio du nombre de douanier par habitant	
Allemagne	1 pour 1 700 hab.
France	1 pour 4 100 hab.

La charge budgétaire représentée par ces nouveaux effectifs douaniers mieux rémunérés, serait largement compensée par les sommes recouvrées.

Sachez que la seule confiance que nous vous accordons, si aucune de nos revendications n'est prise en compte, est votre capacité à rejeter la faute sur les valeureux douaniers qui devront pallier les manquements de la « haute » hiérarchie en douane et au-delà.

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le jeudi 23 janvier 2025



Compte-rendu



Introduction : *la DGDDI sans stratégie de dédouanement !*

Le sous-directeur commerce international (COMINT) admet que le **retard du développement de l'application Delta Import Export (Delta IE) provenait d'abord d'une « absence de stratégie »** alors qu'on était au stade préparatoire de l'outil.

Tollé général devant la candeur et la franchise d'analyse de ce naufrage !

Questions conséquentes...

Alors que la refonte du système d'information (SI) dédouanement n'est pas encore achevée se posent déjà des questions relatives :

- à la réforme de l'Union douanière,
- à la mise en œuvre à l'horizon 2032 du label « *Trust and check* » (soit en français « *Faire confiance et vérifier* »)
- et à la mise en place d'une autorité douanière européenne.

... Réponses en apparence rassurantes !

Les sous-directeurs COMINT et SI s'efforcent de (se) rassurer :

- l'**autorité douanière européenne**
 - supervisera la plateforme de données douanières européennes
 - et aura un rôle de soutien pour les douanes nationales sur des problématiques transversales ;
- quant au **label « Trust and check »** (qui concernera très peu d'opérateurs) et au futur centre de données (« *Data Hub* »), il ne faut pas s'inquiéter, beaucoup de choses sont floues, rien n'est concret !

Cela pour dire que d'ici là, le programme Import/Export aura eu le temps d'être déployé dans son intégralité.

I – État des lieux

1° Import : *à peine le début des prémices du commencement !*

À la date de la réunion technique (RT)², il n'y a aucun flux dans Delta I et seuls trois prestataires ont été certifiés, à charge pour eux de former leurs clients.

2° Transit : *dysfonctionnement quasi structurel*

Delta T connaît des dysfonctionnements, avec des procédures de secours très/trop fréquentes.

Présentation DG

Pour le chef du bureau *Politique du dédouanement* (COMINT1), ce sont surtout les systèmes de transit britannique et suisse qui posent problème. Chaque État membre poursuit sa trajectoire nationale dans un contexte trans-européen.

Le sous-directeur SI admet qu'un des problèmes est l'absence de recettes de bout en bout. C'est TAXUD (direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, au sein de la Commission européenne) qui a donné le « go ! » pour Delta T.

Commentaires

Pour SOLIDAIRES, cela démontre la faiblesse du pilotage européen. Et toujours le même travers de la procédure visant à mettre en service des applications non fiabilisées.

3° Avant-dédouanement : *2 outils qui ne communiquent pas encore !*

Présentation

Il y a deux outils :

- d'un côté ANTES (*notification de présentation en douane et dépôt temporaire*) qui couvre tous les flux et clôture ICS2 (*import control system 2d version*, en français *Système de contrôle des importations - SCI*) ;
- et de l'autre CCS (*Cargo community System*, en français *SCF : système de gestion collaboratif du fret*) outil privé, indispensable, mais ne couvrant pas tous les flux et dont les fonctions sont différentes.

Problématique

L'objectif est de faire communiquer ANTES et CCS.

Inaccès : Notre administration n'a malheureusement pas accès aux clients des CCS, mais seulement aux éditeurs de logiciels permettant de travailler en échange de données informatisé (EDI).

Pour autant, les collègues « dépannent » souvent les utilisateurs des CCS, ce que la DG a du mal à comprendre. Pour forcer les opérateurs à entrer dans le nouveau système cela complique les choses.

Explication : La bascule en deux temps d'ICS2 venait du fait que CCS n'était pas prêt.

² *Nota bene* : depuis quelques années la « haute » administration décline les ex-groupes de travail (GT) en réunions techniques (RT), réunions de travail (RT aussi) tout en conservant encore des GT.

En l'occurrence, les GT ont vocation à être préparatoires aux Comités sociaux d'administration (CSA)... tandis que les RT sont des espaces de discussion, sans clause de revoyure prévue. Absurde ici, car on n'a pas fini de parler du sujet !



4°) Delta Général (Delta G) : *bascule vers Delta I pas complète !*

En théorie, la bascule de Delta G à Delta I est définitive...

En pratique :

Définitive, sauf bien entendu pour les flux exclus de la V1 de Delta I, c'est-à-dire :

- les flux en connexion DTI (*direct trader interface*, en français *Interface opérateurs directe* – IOD = échange de formulaires informatisé) ;
- la fonctionnalité de dédouanement via l'inscription dans les écritures des déclarants (IED) pour l'ex-entrepôt de type D,
- les interconnexions TRACES-NT (*Trade Control and Expert System New Technology*, en français *Système expert de contrôle des échanges Nouvelle technologie* – SECE-NT) via CERTEX (téléservice de *certifications/attestations de conformité pour l'exportation*) pour les documents sanitaires communs d'entrée (DSCE ; en anglais *Common health entry document* – CHED), avec :
 - TRACES-FR, via le guichet unique national (GUN) pour les certificats d'inspection bio COI (de l'anglais *Certificate Of Inspection*),
 - avec les bases RCE et CALAO, via GUN pour les certificats AGRIM délivrés par France Agrimer et l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM)
 - et les flux transmanche.

En résumé

Latitude :

Cela veut dire que l'opérateur peut basculer certains flux et rester dans Delta G pour d'autres.

Calendrier :

La DG annonce que la V1.1 sera déployée fin février et inclura notamment les flux en DTI.



II – Accompagnement des utilisateurs : *formation sans effectifs !*

Intervention : Sur la formation, SOLIDAIRES Douanes relaye le problème des formateurs de proximité qui ont dû faire leurs propres supports de formation.

Présentation DG

Admission : L'administration reconnaît qu'il aurait fallu une formation plus standardisée sur Delta I.

Subtilisation : Les jeux de tests, sur les environnements de recette sans gestion de droits, ont eu pour effet que certains ont vu leurs jeux de tests pris par d'autres formateurs.

Inobservation : La douane ne forme pas les opérateurs, mais le chef de COMINT1 de préciser que les pôles d'action économique (PAE) *informent* les opérateurs, voire les *forment*, selon leurs possibilités.

Commentaires

Effectif : Pour SOLIDAIRES, tout cela est bien joli, on charge toujours plus la hotte des PAE :

- Delta I/E,
- le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF),
- la mise en œuvre de l'Enveloppe Logistique Obligatoire (ELO) prévue en avril...

...Mais où sont les renforts en effectifs ?!

Quid si manquements : Quant aux opérateurs qui doivent mettre à jour leurs garanties avant la bascule, que va-t-il se passer s'ils ne sont pas prêts pour le suivi en autogestion du montant de référence de la garantie, pour les dettes susceptibles de naître ? Nous demandons si les Pôles Gestion des Procédures (PGP) et le Service Grands Comptes (SGC) pourront suspendre l'autorisation de garantie globale (CGU) si l'opérateur a basculé sans s'acquitter de ses tâches (cf notre liminaire), mais nous n'obtenons pas de réponse.



III – Visibilité sur l'avenir : *enfin, une étude ergonomique !*

Objet : Et voilà qu'est mis sur la table le bureau de douane de demain.

Présentation DG : Le bureau *Animation du réseau, méthodes de travail* (Réseau 3) explique qu'une réflexion est en cours sur les évolutions et que pour cela il faut avoir un diagnostic de l'existant. La seule chose tranchée est qu'il n'y aura pas un bureau de douane type, les bureaux doivent être adaptés à leurs flux.

S'agissant des changements induits par la refonte Delta I/E, cela fait longtemps que les organisations syndicales (OS) demandent une étude ergonomique. Mieux vaut tard que jamais !

Périmètre thématique de l'étude

Le 9 janvier 2025, la DG a saisi le pôle ergonomique du Secrétariat Général (SG) du ministère, dont il nous est présenté la saisine.

Celle-ci portera sur :

- l'organisation des équipes,
- les processus de travail,
- les modalités de déploiement,
- l'environnement matériel et spatial.

Périmètre spatio-temporel de l'étude

Lieux : Trois sites de référence ont été choisis :

- Lesquin,
- Lyon Saint-Exupéry
- et Paris Principal (PP).

Calendrier : Des visites sur site puis des entretiens avec les agents se dérouleront entre février et avril, pour une communication des résultats aux alentours du mois de juin.

Commentaires

Le chef de COMINT1 explique s'être déplacé dans les directions.

Les DI, divisionnaires, chefs de service se demandent comment appréhender le passage à Delta I.

Quelle belle anticipation ! Ce n'est pas faute d'avoir depuis longtemps posé les sujets, les questionnements.

Même s'il n'y a pas encore de flux, Delta I est ouvert depuis le 26 novembre 2024...

Pour SOLIDAIRES, le « bureau de douane » de demain aurait dû être intégré » bien en amont dans la stratégie. Mais comme il n'y a pas eu de stratégie... En attendant, les collègues font au mieux, avec une surcharge de travail que nous espérons temporaire.



IV – Et le contrôle dans tout cela ?



1°) Coordination DG, entre JCF & COMINT : *enfin l'étreinte ?!*

Objet : Au sein de la sous-direction Affaires juridiques et lutte contre la fraude, quel plaisir de voir enfin le bureau *Politique des contrôles* (JCF2) participer à une réunion sur le dédouanement.

Notre joie a toutefois été de courte durée...

Présentation

Nous apprenons que le programme import/export est une opportunité pour JCF2 de réfléchir à une politique des contrôles intégrée.

Nous sommes heureux d'apprendre que JCF et COMINT communiquent.

Avec cette question primordiale : comment allons-nous faire nos contrôles ?

Concrétisation

JCF est sur la fin du travail sur l'axe 6 du contrat d'objectifs et de moyens 2022-2025 (COM 2022-2025) : pour rappel, « *Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée, le blanchiment et le financement du terrorisme* »).

(Ré)organisation (?) : Et désormais une réflexion est entamée sur :

- les cellules régionales de programmation des contrôles (CRPC),
- les superviseurs.

Pour SOLIDAIRES, le contrat 2022-2025 arrive bientôt à son terme, mais bon, mieux vaut tard que jamais...

Téléservice : la Base nationale des contrôles (BANACO) va évoluer cette année pour inclure l'avant-dédouanement.



2°) Dédouanement centralisé : *de quoi être scandalisés ?!*

Présentation DG

L'export est aussi un véritable enjeu car c'est un sujet transeuropéen, notamment pour le contrôle de la sortie effective des marchandises, or la douane est davantage présente sur les contrôles à l'import.

De même que le Dédouanement Centralisé Communautaire (DCC) est un enjeu. Les échanges entre États membres sont aujourd'hui artisanaux, le travail est en cours sur l'outil européen CCI (*Centralised Clearance for Import*, en français *Dédouanement centralisé à l'import - DCI*).

Réflexion sur le Dédouanement Centralisé National (DCN)

Demande : *SOLIDAIRES profite de la présence de JCF2 pour demander quelles sont les avancées en matière de politique des contrôles des déclarations en dédouanement centralisé national (DCN) :*

- *le dispositif fonctionne mal,*
- *les contrôles prescrits aux bureaux de présentation sont trop peu nombreux...*

Aïe, la question est peut-être déstabilisante...

Réponse : Une réflexion est en cours, JCF souhaite mettre en œuvre une politique de contrôle simplifiée. Et on nous répète :

- les liens CRPC/Superviseurs,
- l'axe 6 précision faite que JCF travaille sur l'enquête, avec l'articulation entre l'ex-post 1 et l'ex-post 2.

Silence sur...

le choix du lieu de contrôle !

Demande : *Pour enfoncer le clou, nous demandons où en est la mise en œuvre du Choix du Lieu de Contrôle, possibilité offerte aux OEA en DCN.*

Réponse : Le chef de COMINT1 répond en toute honnêteté que les opérateurs ne le demandent pas, mais qu'on ne le promeut pas non plus !

Interprétation : *SOLIDAIRES comprend que la DG n'a toujours pas de réelle stratégie en matière de politique des contrôles...*



Face aux enjeux, la nécessité d'élargir la discussion !

Le sous-directeur COMINT annonce que des bilatérales vont être organisées en amont du GT OPCO qui sera organisé en mai.

Pour SOLIDAIRES, ce GT ne doit pas se limiter au dédouanement, mais englober la cartographie et la diversité des métiers AGCO, en incluant le régime indemnitaire. Cela pourra être évoqué dès le GT Douane 2030.

 **La délégation SOLIDAIRES Douanes est représentée à cette réunion par :**
Caroline Cammal, Jean-René Barrillet, Guillaume Quéromès. Pour davantage d'information, les contacter.



Annexe 2 :

Trajectoire pluriannuelle du programme Import-Export (IE)

Fin du programme de travail du CDU au 31/12/2025

Thème	2021	2023	2024	2025	2026	2027
Avant-dédouanement	ICS 2 phase 1 pour l'express aérien	ICS 2 phase 2 pour le fret aérien	ANTES V1 pour les secteurs aérien & maritime	ANTES version cible 1	ANTES version cible 2	néant
			ICS 2 phase 3 pour le fret maritime	ICS 2 phase 4* pour le routier/rail		
			Preuve du Statut PoUS Phase 1	Preuve du Statut PoUS Phase 2		
				*déploiement parallèle de ELO sur la frontière Brexit		
Importation	DELTA H7	néant	DELTA I/E Volet Import - V1		Dédouanement centralisé à l'import (CCI lots 1 et 2)	néant
Exportation	néant	néant	néant	DELTA I/E Volet Export - V1 GUM 2 (gestion des garanties)	néant	Dédouanement centralisé à l'export (CCE)
Transit	néant	néant	(NCTS phase 5) Evo DELTA T	(NCTS phase 6) Evo DELTA T	néant	néant

Lexique :

Sigle	Signification	Sigle	Signification
ANTES (ex-PNTS)	Notification de présentation (<i>Presentation Notification</i>) et dépôt temporaire (<i>Temporary Storage</i>)	ELO	Enveloppe logistique obligatoire
CCE / DCE	<i>Centralised Clearance for Export</i> / Dédouanement centralisé à l'export	GUM / SGG	<i>G</i> Uaranty Management system / système de gestion des garanties
CCI / DCI	<i>Centralised Clearance for Import</i> / Dédouanement centralisé à l'import	ICS / SCI	<i>I</i> mport Control System / Système de contrôle des importations
DELTA I/E	Dédouanement en ligne par traitement automatisé Import-Export	NCTS / NSTI	<i>N</i> ew Computerised Transit System / Nouveau système de transit informatisé
DELTA T	Dédouanement en ligne par traitement automatisé Transit	PoUS / PSU	<i>P</i> roof of Union Status / preuve du statut de l'Union

Derrière l'arbre de la fluidité...

La forêt de l'austérité ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !